

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : DPMS PIERRE ET DAVID		Exercice N		Néant	*
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	338 882
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	338 882
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	338 886
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stocks (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	224 794
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	-28 118
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	56 529
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	2 502
	Salaires et traitements *			FY	22 990
	Charges sociales (10)			FZ	12 093
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements *		GA	2 040
		- dotations aux provisions *		GB	
				GC	
	Autres charges (12)			GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE	3
				GF	292 836
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	46 050
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	725
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	725
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	112
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	112
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	613
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	46 663

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DPMS PIERRE ET DAVID				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	101	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	101	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	- 101	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	7 086	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	339 611	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	300 135	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)				HN	39 476	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *		HP		
		Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9) Dont transferts de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5)			A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles Facultative A6 Obligatoires A9					
	dont cotisations facultatives Madelin A7					
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES				101	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

D.P.M.S PIERRE ET DAVID
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 LOT LE JARDIN D'EOLE, 76630 PETIT-CAUX
883 418 014 RCS DIEPPE-76370

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 39 476,72 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	39 476,72 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	57 537,35 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	97 014,07 euros

A titre de dividendes	57 142,86 euros
Soit 57,143 euros par action	

Le solde	39 871,21 euros
----------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 39 871,21 euros.

Il est précisé que le dividendes sera mis en paiement à compter du mois de juillet 2023.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 40 971,21 euros.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles

à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 142,86 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

D.P.M.S PIERRE ET DAVID
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 LOT LE JARDIN D'EOLE, 76630 PETIT-CAUX
883 418 014 RCS DIEPPE-76370

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société peut être résumée au travers du tableau des soldes intermédiaires de gestion ci-dessous présentés.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	31/12/2022	%	31/12/2021	%	ecart
Ventes de marchandises		100.00		100.00	
Coût direct d'achat					
Marge commerciale					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	338 882		309 719		
Production stockée					
Production immobilisée					
Production de l'exercice	338 882	100.00	309 719	100.00	9.42
Achats matières premières, approvisionnements	196 675		173 116		
Achats et charges directes	5 926		387		N.S.
Marges brute de production	136 281	40.21	136 215	43.98	0.05

Total des produits	338 882	100.00	309 719	100.00	9.42
Marge brute totale	136 281	40.21	136 215	43.98	0.05
Autres achats et charges externes	50 603	14.93	37 403	12.08	35.29
Valeur ajoutée	85 677	25.28	98 811	31.90	- 13.29
Subventions d'exploitation			3 000	0.97	- 100.00
Impôts et taxes	2 502	0.74	519	0.17	382.23
Charges du personnel	35 084	10.35	58 000	18.73	- 39.51
Excédent brut d'exploitation	48 090	14.19	43 292	13.98	11.08
Autres produits de gestion	3				535.09
Autres charges de gestion	3		1		201.75
Reprises et transfert de charges					
Dotations aux amortissements	2 040	0.60	1 703	0.55	19.79
Dotations aux provisions					
Résultat d'exploitation	46 050	13.59	41 588	13.43	10.73
Opérations en communs					
Produits financiers	7 25	0.21	480	0.16	51.12
Charges financières	112	0.03	162	0.05	- 30.88
Résultat courant	46 663	13.77	41 906	13.53	11.35
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles	101	0.03			
Résultat exceptionnel	- 101	- 0.03			
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices	7 524	2.22	5 926	0.19	26.97
Résultat comptable	39 038	11.52	35 980	11.62	8.50

Ainsi après prise en comptes des charges exceptionnelles de 101,02 euros et des produits exceptionnels nuls, le résultat de notre exercice clos le 31 décembre 2022 ressort bénéficiaire à 39 476,72 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de maintenir notre niveau d'activité tout en poursuivant la maîtrise de nos charges.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel négatif de 101.02 euros contre un résultat exceptionnel nul pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 7 086,00 Euros contre un impôt de 5 926,00 Euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 39 476,72 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 39 476,72 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	39 476,72 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	57 537,35 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	97 014,07 euros
A titre de dividendes	57 142,86 euros
Soit 57,143 euros par action	
Le solde	39 871,21 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 39 871,21 euros.

Il est précisé que le dividendes sera mis en paiement à compter du mois de juillet 2023.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 40 971,21 euros.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 142,86 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

Rémunération du Directeur Général

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Directeur Général.

AUTORISATION D'AFFILIATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ASSIMILÉS AUX SALARIÉS AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Nous vous informons qu'en application de la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 25 septembre 2013, les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, peuvent bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés, sur autorisation de la collectivité des associés.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser les mandataires sociaux susvisés, éventuellement concernés, à être rattachés aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société, et en conséquence à bénéficier desdits contrats.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation

et que vous vouliez bien donner à votre [Organe dirigeant (ex : président, conseil ou comité de direction, etc..)] quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PETIT-CAUX

Président

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : DPMS PIERRE ET DAVID		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 11	Lotissement Jardin d'Eole	76630	PETIT-CAUX	
Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 88341801400014		Néant ☐ *		
		Exercice N, clos le : 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	
		Fonds commercial (1)	AH	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 563
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 180
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	20
		Créances rattachées à des participations	BB	33 555
		Autres titres immobilisés	BD	
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	
TOTAL (II)		BJ	44 319	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	40 703
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 349
		Autres créances (3)	BZ	14 132
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	
		Disponibilités	CF	141 430
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	709
		TOTAL (III)	CJ	200 324
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Ecart de conversion actif* (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	244 643	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes :	CP	725
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : DPMS PIERRE ET DAVID		Néant ☐ *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA 1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 57 537
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 39 476
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 98 114
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS
	Autres emprunts obligatoires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 7 703
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 2 011
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 57 803
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 35 208
	Dettes fiscales et sociales	DY 39 539
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)	EC 142 265	
Écart de conversion passif *	(V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 240 379	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 84 462
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS D'EXERCICE CLOS LE : 31/12/2022

D'UNE DUREE DE 12 MOIS

CARACTERISES PAR LES ELEMENTS SUIVANTS :

- TOTAL DU BILAN : 240 379

- CHIFFRE D'AFFAIRE : 338 882

- RESULTAT NET : 39 476

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES - METHODES D'EVALUATION

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT - COMPTE DE REGULARISATION - FRAIS D'ETABLISSEMENT - FONDS COMMERCIAL, COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, MONTANT DES AVANCES AUX DIRIGEANTS.

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

V - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE, DES AMORTISSEMENTS, DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

ETAT DES AMORTISSEMENTS

VI - ETAT DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES, DEFICITS REPORTABLES

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général
des impôts).

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise				DPMS PIERRE ET DAVID				Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	7 192	KT		KU	2 370	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 180	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	8 372	LO		LP		2 370	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	32 850	8V		8W		725
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	32 850	LR		LS		725		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	41 222	ØH		ØJ	3 096	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	9 563	ML		
	Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 180	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	10 743	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	33 575	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	33 575	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	44 319	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AMF EXPERTS ET CONSEILS

5C, Hameau du Beau Jay - 95270 Belloy en France

Tel : 01.34.09.33.10

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

5bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2023

Exercice N clos le **31/12/2022**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **DPMS PIERRE ET DAVID**Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		DPMS PIERRE ET DAVID						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 785	QA	1 647	QB		QC	3 432
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	438	QM	393	QN		QO	831
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 223	QV	2 040	QW		QX	4 264
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 223	ØP	2 040	ØQ		ØR	4 264
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immo.	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DPMS PIERRE ET DAVID				Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : DPMS PIERRE ET DAVID		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL 33 555	UM 725	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX 3 349	3 349	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	Z1		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 14 132	14 132
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS 709	709	
	TOTAUX		VT 51 746	VU 18 916
			VV 32 830	
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG 7 703	7 703	
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 35 208	35 208	
Personnel et comptes rattachés		8C 23 907	23 907	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 12 684	12 684	
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E 2 390	2 390	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 558	558	
	Obligations cautionnées	VX		
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI 2 011	2 011	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY 84 462	VZ 84 462	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 4 574	VL	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	3 349
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	1 809	
Personnel		
- Congés à payer		
- Autres charges à payer	20 000	
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer	9 074	
Etat		
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	709
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	709

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ou parts sociales au début de l'exercice	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales au début de l'exercice	1 000.00	1.00
Actions ou parts sociales émises en cours d'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées au cours de l'exercice		
Actions ou parts sociales à la fin de l'exercice	1 000.00	1.00